



Vendredi 15 janvier 2021
Communiqué de presse

Vaccination Covid-19 aux personnels du SDIS

Depuis le 7 janvier dernier, la campagne vaccinale a débuté dans le Puy-de-Dôme à destination des publics prioritaires fixés par la stratégie nationale de vaccination, parmi lesquels figurent les sapeurs-pompiers de plus de 50 ans et/ou présentant des comorbidités.

Les personnels du SDIS concernés peuvent dès à présent prendre rendez-vous dans l'un des centres de vaccination dédiés du département. Le Département du Puy-de-Dôme est l'un des premiers à s'être engagé auprès de l'État pour proposer des moyens logistiques, avec notamment l'ouverture du Dispensaire départemental Emile-Roux. La prise de rendez-vous peut se faire en ligne sur sante.fr ou doctolib.fr, ainsi que par téléphone au 04 73 14 50 80 / 50 84 / 50 73.

En complément des centres de vaccination ouverts à tous les publics prioritaires, l'exécutif du SDIS a proposé que le Service Départemental d'Incendie et de Secours puisse mettre en place un centre de vaccination interne qui sera opérationnel le lundi 25 janvier 2021.

Dans un souci d'efficacité et de recherche d'une organisation optimale, **le Conseil départemental a proposé également que dans le même temps, la vaccination soit délocalisée sur différents sites du SDIS dans le Puy-de-Dôme.** Cette mesure de proximité assurera un accès facilité à la vaccination des sapeurs-pompiers éligibles et permettra, le cas échéant, de désengorger les centres de vaccination du département.

Les services du SDIS travaillent à la mise en œuvre de cette opération de vaccination interne à destination de ses personnels qui le souhaitent.